

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

Date de convocation
15/03/2023

**Date de publication
de la convocation :**
15/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Étaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M.DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. VENTO Romain - M.PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. BAUDOJIN Ludovic (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. RACLOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget principal de la commune - Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Monsieur DELATTRE André, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2023.

Il rappelle que les budgets primitifs sont votés par nature et par chapitre.

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 9 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	Recettes de fonctionnement	BP 2023
011 - Charges générales	3 705 301,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	672 214,64
012 - Charges de personnel	6 400 000,00	013 - Atténuations de charges	140 000,00

014 - Atténuations de produits	90 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 454,09
023 - Virement à la section d'investissement	150 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 003 656,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	738 728,26	73 - Impôts et taxes	1 730 243,00
		731 - Fiscalité locale	6 530 000,00
65 - Autres charges de gestion courantes	1 130 591,60	74 - Dotations et participations	2 249 000,00
		75 - Autres produits de gestion courante	75 500,00
66 - Charges financières	204 471,87	76 - Produits financiers	25,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	77 - Produits exceptionnels	6 000,00
TOTAL	12 429 092,73	TOTAL	12 429 092,73

Dépenses d'investissement	BP 2023	Recettes d'investissement	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 476 608,68	021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 454,09	024 - Produits des cessions d'immobilisations	40 900,00
041 - Opérations patrimoniales	4 650,00	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	738 728,26
16 - Remboursement du capital	615 000,00	041 - Opérations patrimoniales	4 650,00
20 - Immobilisations incorporelles	175 454,00	10222 - FCTVA	392 000,00
20 - RAR	109 539,96	1068 - Excédent F capitalisé	3 371 277,22
21 - Immobilisations corporelles	967 096,60	13 - Subventions	1 011 021,46
21 - RAR	137 445,47	13 - RAR	2 441 197,91
23 - Immobilisations en cours	2 722 447,39	16 - Emprunts	2 169 802,36
23 - RAR	88 881,02		
TOTAL	10 319 577,21	TOTAL	10 319 577,21

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 4 voix contre (Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves) et 1 abstention (M. PAJOT Frédéric) :

-**ADOPTÉ** la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,

-**ADOPTÉ** la section d'investissement comme ci-dessus présentée,

-**ADOPTÉ** au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2023,

-**CHARGE** le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 21 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,


Romain VENTO